

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

EXPÉDITION

SINEQUAE

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 euros
titulaire d'offices publics et ministériels d'huissier de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805
APE-NAF : 6910Z

Office d'huissier de justice de CALAIS 1 | Cour d'appel de DOUAI
Huissiers de justice associés exerçant dans l'office : Hervé MARCOTTE-RUFFIN -
Barbara SEREDNICKI - Christian DELECROIX - Nicolas DOUBLET
6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 46 11 81 F : 03 21 34 60 31 contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



Dressé le **VINGT ET UN JUIN**

DEUX MILLE VINGT ET UN

A LA DEMANDE DE :

L'ASSOCIATION SOC CENTRALE CANINE AMELIOR RACES CHIENS (SCC), Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, reconnue d'utilité publique, Association Loi 1901, immatriculée au SIRET sous le n° 314 775 495 000 26, dont le siège est sis à 93300 AUBERVILLIERS, 155 Avenue Jean Jaurès, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié audit siège en cette qualité, et représenté pour le présent par Monsieur Jean Claude **METANS**, Vice-Président et Président de la Commission des Elections,

QUI M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Les statuts de l'association prévoient la tenue d'une Assemblée Générale annuelle.

Lors de l'assemblée générale ordinaire 2021 de la SCC, des élections statutaires partielles doivent être organisées.

En raison de la crise sanitaire, le comité de la SCC a d'abord été contraint de renoncer à la tenue de cette Assemblée Générale de 2021 en présentiel et a, par conséquent, choisi d'organiser un vote par correspondance pour le renouvellement statutaire partiel des membres du comité relevant des différents collèges.

C'est pourquoi, pour la sauvegarde des droits et intérêts de l'Association **SCC** dans l'avenir, Monsieur Jean-Claude **METANS** m'a requise aux fins de lui proposer les modalités d'un vote à distance, sécurisé et incontestable.

Il souhaite également que l'Etude puisse servir d'intermédiaire pour le recueil et le comptage des votes.

Il souhaite qu'un Huissier procède, en son Etude, au dépouillement après report des votants sur la liste d'émargement et proclame les résultats.

Il souhaite enfin qu'il soit dressé procès-verbal de ces opérations.

Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, l'Assemblée Générale se tiendra finalement bien en présentiel, mais les conditions du vote par correspondance ont été maintenues.

DEFERANT A CETTE REQUETE :

Je, Barbara SEREDNICKI, Huissier de Justice associée au sein de la S.A.S. SINEQUAE, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de (62100) CALAIS, y domicilié 6 C, Quai de la Gendarmerie,

Ai procédé aux opérations suivantes :

Au siège de l'Office d'Huissier de Justice de la S.A.S. SINEQUAE sise 6C Quai de la Gendarmerie à (62100) CALAIS,

J'AI VU, VERIFIE ET CONSTATE CE QUI SUI :

Etant préalablement rappelés les contours de l'opération mise en place :

Il a été décidé que les bulletins de vote seraient adressés à la S.A.S. SINEQUAE en son siège à CALAIS.

Chaque représentant des associations Canines Territoriales et de Clubs spéciaux se sera vu communiquer le matériel de vote, soient 3 bulletins en tout (un bulletin par collège) sur chacun desquels figurent les consignes de vote dont le respect conditionne la validité du bulletin.

Les bulletins de vote doivent être placés dans une enveloppe mentionnant les nom, prénom et adresse du votant afin de permettre son report sur la liste d'émargement.

Le tout sera à adresser par voie postale à l'adresse suivante : SAS SINEQUAE – AG CENTRALE CANINE, 6C Quai de la Gendarmerie, CS 30436, 62225 CALAIS CEDEX.

L'huissier devra recevoir ces participations au plus tard le 21/06/2021, date du dépouillement, et ne tiendra compte que des enveloppes effectivement réceptionnées à l'office, au courrier du matin du 21/06/2021.

C'est ainsi que 238 enveloppes respectant ces conditions ont été réceptionnées au siège de SINEQUAE à CALAIS au 21/06/2021.

CONSTATATIONS

Les opérations de dépouillement se sont déroulées ainsi :

- Report du nom du votant sur la liste d'émargement
- Ouverture de l'enveloppe de transmission par voie postale
- Extraction et ouverture de l'enveloppe bleue contenant les bulletins de vote
- Vérification de la validité des bulletins
- Report des votes sur le procès-verbal de dépouillement

A noter que l'un des représentants a adressé deux enveloppes marquées de son nom à l'office : l'une des deux enveloppes a donc été écartée et non comptabilisée.

A noter également que l'une des enveloppes bleues ne contenait qu'un seul bulletin sur les trois, en l'espèce, le bulletin bleu relatif aux « individuels ».

Un certain nombre d'enveloppes contenaient des bulletins nuls, qui ont été comptabilisés comme tels.

A noter enfin, une spécificité relevée sur un certain nombre de bulletins roses, concernant la 1^{ère} catégorie : Associations de races : parfois, tous les noms proposés pour un même groupe ont été barrés, de sorte que ces votes, qui ne rendent pas le bulletin entièrement blancs ou nuls, ont été comptabilisés comme « votes nuls pour le groupe statutaire ».

Les résultats sont les suivants :

ASSOCIATION RACE :
(4 postes à pourvoir)

Nombre de votants : **238**
Votes blancs et Nuls : **19**
Suffrages exprimés : **219**
Majorité absolue : **111**

• **Groupes 3 et 4 :**

Monsieur Jean Louis **ESCOFFIER** : **147**
Madame Ruth **O'CONNOR** : **68**
Votes nuls pour le groupe statutaire : **4**

Monsieur Jean Louis ESCOFFIER est ELU

• **Groupe 6 :**

Monsieur Gérard **THONNAT** : **167**
Votes nuls pour le groupe statutaire : **52**

• **Groupe 7 :**

Monsieur Yves **GUILBERT** : **61**
Monsieur Yves **GUILHEMJOUAN** : **20**
Madame Marie-Laurence **HARDY-BEAUCHOT** : **135**
Votes nuls pour le groupe statutaire : **3**

Madame Marie-Laurence HARDY-BEAUCHOT est ELUE

• **Groupe 9 :**

Madame Lydie **ESTRU** : **84**
Monsieur Roger **MADEC** : **95**
Madame Karine **SANSON** : **28**
Votes nuls pour le groupe statutaire : **12**

Aucun des candidats n'atteint la majorité absolue. L'élection du représentant de ce groupe nécessitera donc un second tour.

ASSOCIATIONS CANINES TERRITORIALES :
(6 poste à pourvoir, 5 candidats)

Nombre de votants : 238
Votes blancs et Nuls : 3
Suffrages exprimés : 235
Majorité absolue : 119

Monsieur Alexandre BALZER : 217
Monsieur Jean-Denis DEVINS : 186
Monsieur Serge GUILBERT : 189
Monsieur Jean-Jacques MORBELLI : 144
Monsieur Pierre De ROUALLE : 168

Monsieur Alexandre BALZER est ELU
Monsieur Jean-Denis DEVINS est ELU
Monsieur Serge GUILBERT est ELU
Monsieur Jean-Jacques MORBELLI est ELU
Monsieur Pierre De ROUALLE est ELU

ASSOCIATION CANINES TERRITORIALES ET ASSOCIATIONS DE RACES, ELUS A
TITRE INDIVIDUELS :
(3 postes à pourvoir, 4 candidats)

Nombre de votants : 238
Votes blancs et Nuls : 4
Suffrages exprimés : 234
Majorité absolue : 118

Madame Hélène DENIS : 163
Monsieur René FAVRE : 193
Monsieur Frédéric MAISON : 175
Monsieur Yves TASTET : 73

Madame Hélène DENIS est ELUE
Monsieur René FAVRE est ELU
Monsieur Frédéric MAISON est ELU

Il est précisé que tous les bulletins de vote et toutes autres pièces ayant permis l'établissement du présent procès-verbal de constat sont conservés et annexés à l'Original.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Emolument Art R444-3 C. Com :	400.00
Frais de Déplacements a.A444-48 :	7.67

Total hors taxes :	407.67
TVA à 20 % :	81.53

Total toutes taxes comprises :	489.20
	=====

COUT : QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES.

Barbara SEREDNICKI
Huissier de Justice associée

